



Résiliation garantie des accidents de la vie - chatel ?

Par **yoabu**, le **21/01/2011** à **11:36**

Bonjour, j'écris ces quelques lignes car mes recherches ont été infructueuses. Je possède depuis fin 2008 une **Garantie des Accidents de la Vie à la Caisse d'Epargne Ile de France**. Cela fait un petit moment que je souhaite la résilier mais ne connaissant pas la date d'anniversaire je me suis dit que j'attendrai l'échéancier car il me semble que selon la **Loi Chatel** l'assureur doit me prévenir de la reconduction tacite. N'ayant plus le document de souscription, je suis allé en agence où l'on m'a informé que j'avais souscrit en **décembre 2008**. Je n'ai pourtant reçu aucun courrier de la part de GCE Assurances concernant ce contrat et en y repensant bien, [s]en 2009 non plus [s] ! **Pouvez vous me conseiller sur la procédure de résiliation dans ce cas ? Puis-je demander un remboursement de certaines cotisations ?** J'ai un peu perdu la notion du temps sur ce contrat car les prélèvements ne sont pas très élevés mais j'ai regretté cette souscription (faite en contrepartie d'un service accordé) et suis resté bloqué avec. Dernière chose, sans vouloir abuser, quelqu'un connaîtrait-il l'adresse à laquelle envoyer un courrier ? Le site de la Caisse d'Epargne reste semble t'il volontairement fermé à ce type d'information... Jugez-vous même avec la rubrique Contact <http://www.caisse-epargne.fr/contacts.aspx?nodeid=1073&pfl=cbacb0&nab=320039959434246ae92840fe72ef2c7b&typs=...> ou FAQ http://www.caisse-epargne.fr/faq-espace-assurance_accidentvie.aspx?mar=101&soumar=1013®=17515&sc=0 Merci infiniment pour vos réponses.